

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 9 septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le lundi 31 août 2020, sous la présidence de Monsieur Michel LEVRAT, Maire.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Il n'y a pas d'observation ; il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Personnes présentes :

Messieurs LEVRAT, CURTAT, DIDIER, DONGUY, HAUTAPLAIN, MARTIN, MEANT, RABATEL
Mesdames BERTHIER-CASSET, BOUCHARD, CHOUTEAU, GENEVOIS, GONIN, OBADIA, SIFFERT.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2020 est validé à l'unanimité.

La feuille d'émargement signée par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

5 points supplémentaires sont proposés à l'ordre du jour :

- Autorisation de retirer des documents des collections de la bibliothèque municipale
- Police Municipale
- Règlement Local de Publicité (RLP)
- Célébration 11 novembre
- Dénomination voirie

1- Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de moins de 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil Municipal doit donc comporter **24** noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

Aussi à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, le Conseil Municipal propose, pour siéger à la commission communale des Impôts Directs en qualité de commissaires titulaires et suppléants, la liste ci-annexée.

La liste proposée par Monsieur le Maire est acceptée à l'unanimité. La liste des personnes retenues par le Directeur Départemental des Finances Publiques pour participer à cette commission sera communiquée dès sa transmission.

2- Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 à R123-15 du code de l'action sociale et des familles.

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), que les articles susvisés exigent un minimum de quatre élus et un maximum de huit membres élus,

Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil Municipal et comprend, en nombre égal, des membres élus en son sein et des membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal, mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 : « personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ».

Monsieur le Maire propose que le nombre de membres du Conseil Municipal appelés à siéger au CCAS de SAINTE CROIX soit fixé à quatre.

Le nombre de membres du CCAS est accepté à l'unanimité.

Madame Corine GONIN est vice-présidente du CCAS. Madame Cathy SIFFERT, Messieurs Alain CURTAT et Michel DONGUY en sont les membres élus.

Il est proposé à Mesdames Nathalie BESTANE, Cyrielle CURTAT, Maelle METENIER, Lucie OBADIA et Monsieur Jean-Christophe CASSET d'en être les membres non élus. Madame Maelle METENIER répond favorablement, les autres candidatures sont en attente de confirmation.

3- Opération chèques cadeaux – subvention association COPEP'S

L'association COPEP'S est un regroupement des trois unions commerciales agissant sur le territoire de la 3CM, à savoir l'AIMPEC (Montluel), l'UCAD (Dagneux) et BEBA'ARTCOM (Balan & Béliigneux). Cette association a été constituée début 2020 afin de mener des actions communes permettant la promotion du commerce de proximité et le renforcement des liens avec la population.

La crise liée au COVID-19 et le confinement ont fortement impacté la vie des habitants du territoire. A ce titre, COPEP'S propose d'organiser une opération « chèques-cadeaux » qui permettra à des ménages tirés au sort lors d'un jeu-concours, de gagner des chèques-cadeaux émis par l'association et de les dépenser dans les commerces locaux.

Cette opération permettra de créer une animation commerciale, de redonner du pouvoir d'achat aux ménages de la Côtère et de soutenir les commerces locaux, mis en difficulté par la crise liée au COVID-19.

La Communauté de Communes de la Côtère à Montluel ainsi que les communes sont sollicitées pour participer à cette opération. Pour les communes, la participation demandée par COPEP'S est de 0,50 € par habitant soit pour SAINTE CROIX 287,50€ que M. le Maire propose d'arrondir à 300€.

La proposition est acceptée à l'unanimité, pour 300€.

4- Pose d'un miroir de sécurité routière – Impasse de la Sereine

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une riveraine de l'impasse de la Sereine sollicite la commune pour la pose d'un miroir de sécurité routière Impasse de la Sereine / Route de Sainte-Croix. En effet, elle évoque la dangerosité croissante de cette intersection, notamment du fait de l'installation de population nouvelle.

Après délibération, **Monsieur le Maire demande à la Commission Voirie de se rendre sur place** pour vérifier la dangerosité du lieu et rappelle que, s'agissant d'une départementale, le Département aura un avis à donner.

5- Autorisation de retirer des documents des collections de la bibliothèque municipale

Pour permettre à la bibliothèque municipale d'effectuer ses missions et proposer une offre documentaire, toujours vivante, les collections doivent être à jour et dans un bon état matériel.

Elle doivent donc être périodiquement révisées afin d'en retirer les livres et revues détériorés qui arrivent au bout de leur vie de prêts publics (livres maculés, déchirés ou tout simplement très usés) ainsi que les livres frappés d'obsolescence (anciens guides touristiques, livres techniques, documentaires médicaux, scientifiques, etc., dont les contenus sont périmés).

La bibliothèque municipale doit procéder régulièrement à ces éliminations, appelées désherbage, sur les collections.

Le Conseil Municipal autorise le responsable de la commission bibliothèque à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités qui conviennent :

- ✓ Suppression de la base bibliographique informatisée ou du cahier d'inventaire (indiquer la date de sortie)
- ✓ Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- ✓ Suppression des fiches

Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque pourront être :

- ✓ Jetés à la déchetterie
- ✓ Donnés à un autre organisme ou une association
- ✓ Etre vendus lors d'une bourse aux livres, autour d'un événement créé par la bibliothèque

Suite à chaque opération, un état sera transmis à la municipalité par le responsable de la commission bibliothèque précisant le nombre de documents éliminés et leur destination. Ces données seront incluses dans le rapport d'activité annuel de la bibliothèque.

Cette opération devant être effectuée régulièrement au cours de l'année, cette délibération a une validité permanente.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6- POINTS DIVERS

a/ Suivi des travaux d'accessibilité

Monsieur Alexandre DIDIER rapporte qu'une première tranche de travaux a été réalisée durant les congés estivaux : accès à la salle du Conseil et création de toilettes PMR pour la salle de Conseil et la future bibliothèque.

Mi-août, le dossier des travaux d'accessibilité a été présenté en Préfecture et favorablement accueilli puisque le Département promet une dotation de 50% du montant des travaux (dotation initialement annoncée à 20%).

Cette nouvelle aide permet d'envisager un nouveau projet : création d'une entrée PMR pour la salle polyvalente par la porte nord existante, ainsi qu'une place de parking PMR à proximité.

Ce projet est de grande ampleur car il comprend la création d'un véritable parking entre le parking (existant) de la mairie et la salle polyvalente. Cinq emplacements (au minimum) seront ainsi créés après des travaux conséquents (démolition, déblaiement, enrochement, ...). La sécurité aux abords de l'école et de la mairie sera améliorée et l'environnement du cœur du village modernisé.

Le dossier de demande de subvention DSIL est à déposer le 15 septembre et Monsieur le Maire espère voir ces travaux débiter cet hiver.

b/Entretien des Berges de la Sereine

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Philippe RABATEL vont procéder à un état des lieux des berges de la Sereine pour la programmation des opérations d'entretien et de nettoyage, sur les zones dont la commune est propriétaire.

c/ Opération Brioche

Comme chaque année, l'ADAPEI de l'Ain prépare son « Opération Brioches ». Celle-ci se déroulera du 12 au 18 octobre prochain.

Monsieur le Maire rappelle que les sommes recueillies par le biais de cette opération permettent à l'ADAPEI d'améliorer le bien-être des enfants et adultes usagers de l'association, notamment en finançant la réalisation de projets sportifs, culturels ou ludiques.

Le prix d'achat de la brioche, fixé par le Syndicat Départemental des Boulangers a été fixée à 2,30€. Le prix minimum de la brioche sera donc de 5€ (don déductible des impôts).

Il est décidé, à l'unanimité, de programmer cette opération les samedi 17 et dimanche 18 octobre.

d/ Commission bibliothèque

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, l'assemblée a décidé de mettre en place une commission dédiée au fonctionnement de la bibliothèque et en a désigné ses membres.

Le 3 septembre dernier, Michel DONGUY, vice-président de la commission a pu échanger avec Mme Isabelle BUELLET, bibliothécaire à la Bibliothèque départementale, sur l'aménagement et le fonctionnement de la future bibliothèque.

Les services du département pourront accompagner la commune dans cet aménagement et propose la mise en œuvre de différents outils notamment des formations pour le élu et les bénévoles en charge du fonctionnement de la bibliothèque.

Par ailleurs, une subvention pourra être sollicitée par la commune dans le cadre d'achat de mobilier et de matériel spécifique pour les usagers de la bibliothèque.

Cette matinée de rencontre a été également l'occasion de faire un tri dans les ouvrages appartenant à la commune. C'est pour cette raison qu'il a été proposé au conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour et de délibérer sur le sort de ces ouvrages appartenant à la commune.

e/ Police Municipale

Partant du constat que la présence d'un policier municipal peut s'avérer nécessaire (verbalisation, dépôt sauvage, ...), Monsieur le Maire propose d'étudier l'adhésion à la convention qui existe déjà entre certaines communes.

f/ Règlement Local de Publicité (RLP)

Madame Florence BERTHIER CASSET est désignée pour siéger à la Commission RLP de la Communauté de Communes de la 3 CM, commission chargée de gérer les panneaux publicitaires et particulièrement la nuisance engendrée par ceux-ci.

A titre indicatif, il est rappelé l'obligation de demander l'autorisation de déposer des panneaux annonçant des événements (marchés, animations, expositions,...) aux mairies des communes sur lesquelles ceux-ci seront disposés.

g/ Célébration 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre est maintenue. En raison des règles sanitaires liées au Covid 19, l'apéritif sera servi sous la halle. Pour cette même raison, le repas traditionnellement offert aux aînés de notre commune est annulé. Pour compenser ce manque, il est décidé de revenir sur la décision qui avait été prise quant aux colis de Noël : ceux-ci seront maintenus pour cette année.

h/ Dénomination voirie

Suite au changement de propriétaire de la parcelle de terrain entre la mairie et le restaurant, une nouvelle voie va être créée, sous le nom de « **Chemin des Vignes** », en référence aux vignes implantées sur le coteau jusqu'au milieu du siècle dernier.

Sylvie OBADIA rapporte que la rentrée scolaire s'est bien passée, malgré les circonstances particulières. Le protocole sanitaire a été compris et est respecté tant par les enfants que par les enseignants et les parents.

Dans l'attente de l'arrivée d'une jeune fille en service civique et d'un jeune étudiant, prévue en octobre, Madame Sylvie OBADIA et Monsieur Alain CURTAT apportent leur aide aux agents de la cantine, ce dont ils sont chaleureusement remerciés.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient vivement l'entreprise CASSET pour le don d'un distributeur de gel hydroalcoolique.

Calendrier des prochaines réunions :

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le mercredi 14 octobre 2020 à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures 30.

Monsieur le Maire